

LIBRARY

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 10 janvier 1972
PC/rp

Note BIO N° 4 (72) aux Bureaux nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Dir. Gén. des DG. I & X

432

Objet : Reprise des activités de la Commission

La première séance de la Commission (191ème) se tiendra en deux temps :

- 1°) Brève reprise de contacts cet après-midi à 14h.15 qui permettra de faire le point avant les conférences ministérielles avec l'Irlande (15h) et avec la Norvège (16h).
- 2°) La réunion ordinaire durant toute la journée de mercredi 12 janvier qui permettra notamment à la Commission un premier tour d'horizon sur la situation monétaire internationale, les négociations commerciales avec les Etats-Unis et les problèmes en rapport avec la signature du traité d'adhésion le 22 janvier.

En ce qui concerne précisément les conséquences de l'accord de Washington sur les relations monétaires intracommunautaires, vous vous souvenez que la Commission avait exprimé dès le 21 décembre sa satisfaction sur l'aspect "nouveau taux de change" exprimant des relations mieux équilibrées entre les économies des Six pays de la Communauté (IP.248).: Dans ce communiqué la Commission avait estimé "qu'il importe d'établir entre les cours de change des monnaies communautaires des marges de fluctuations plus étroites que celle désormais autorisées sur le plan international, tant du point de vue du bon fonctionnement du marché commun que de celui de l'individualisation de la Communauté dans le système monétaire international. Elle a l'intention de faire des propositions en ce sens au Conseil dans le courant du mois de janvier."

Ces propositions, M. le Vice-Président BARRE est en train de les préparer à la lumière des réflexions du Comité des Gouverneurs de Banques centrales (réuni aujourd'hui à Bâle) et en étroit contact avec le Comité monétaire. (réunion le 14 janvier).

Intervenant vendredi dernier devant les Commissions parlementaires des affaires économiques et des finances, M. BARRE avait souligné que, en faisant face aux problèmes concrets posés au lendemain de l'accord de Washington, la Communauté n'aurait pas seulement la possibilité de développer une forme concrète de solidarité mais aussi de progresser efficacement sur la voie de l'union économique et monétaire. Les trois problèmes auxquels doit faire face la Communauté sont :

- 1°) Ne pas utiliser la possibilité donnée à Washington (2,25) de marge de fluctuation des cours de change entre les monnaies communautaires (ces variations pourraient atteindre 9% de la valeur de la monnaie d'un Etat membre par rapport à celle d'un autre Etat membre). Certes, il est possible qu'on ne puisse pas revenir immédiatement aux marges de fluctuation pratiquées avant le 9 mai 1971 (+ 0,75%) mais il importe d'assurer une différenciation des marges en individualisant la Communauté.

./.

2°) Le dollar étant actuellement inconvertible, les Banques centrales de la Communauté devraient envisager des interventions en monnaies communautaires.

3°) Pour se mettre à l'abri des mouvements spéculatifs qui pourraient renaître, la sagesse serait de se mettre d'accord au sein de la Communauté sur certains instruments destinés à lutter contre les mouvements de capitaux anormaux et d'utiliser ces instruments de façon concertée.

En prenant appui sur ces trois problèmes concrets, la Communauté devrait rapidement relancer de facto les éléments constitutifs du grand dessein de l'union économique et monétaire.

Amitiés,

Pour le Porte-Parole



Paul COLLOWALD